

aqMAIRIE DE MENIL SUR BELVITTE
88700 MENIL SUR BELVITTE
03/29/65/37/24

Compte -Rendu du 07 novembre 2014

Le Conseil Municipal de la commune de MENIL SUR BELVITTE s'est réuni le 07 novembre 2014 à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël BLARY, Maire de la Commune.

Étaient présents : Messieurs BLARY Joël, PARVE Emmanuel, BONTEMPS Joël, BOUJU Sébastien, HAITE Arnaud, VINOT Thierry, TISSERANT Bernard, BONTEMS Dominique, Mr RENARD Michel, Mesdames DUCHEMANN Emmanuelle, ULRICH Jasmine.

1°) Etude de candidatures pour le remplacement de Mme GERARD Elisabeth, guichetière à l'agence postale communale qui prend sa retraite à compter du 1^{er} décembre 2014.

Après étude des différentes candidatures reçues, le conseil municipal opte à 7 voix pour, 4 abstentions afin que la sélection soit faite pour les personnes habitant en dehors du RPI.

Les candidatures non retenues au départ (trop loin au niveau des trajets) soit 8 candidatures – vote à l'unanimité

Après une première sélection, six candidatures ont été retenues ; des entretiens individuels seront programmés entre les 12 et 13 novembre 2014.

2°) Transfert des charges (gaz) pour les logements communaux situés au 12 Route de Baccarat :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le transfert des charges (gaz) soit effectué par la mairie à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mr Le Maire informe les membres du conseil du relevé de jauge de la citerne BUTAGAZ (courrier de Butagaz du 16 septembre 2014) suite au départ du 30 septembre 2014 de Melle ROMAIRE Amélie et Mr OGER Matthieu (anciens locataires) soit 85 % de la citerne pour un montant de 1469.03uros.

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité de rembourser cette somme à Melle ROMAIRE Amélie et Mr OGER Mathieu.

3°) ONF – Etat d'assiettes des coupes 2014/2015 :

Le conseil accepte la décision de dévolution présentée par l'ONF avec les modifications suivantes :

- | | | |
|----------------------|-----------------------|--------|
| - Parcelle 5 R | volume présumé | 110 m3 |
| - Parcelle 13 R | volume présumé | 210 m3 |
| - Parcelle 14 T | volume présumé | 210 m3 |
| - Parcelle 18 | la moitié soit | 340 m3 |
| - Parcelles 15A & 20 | sont reportées | |

Les membres du conseil autorisent le Maire à signer la gestion de la parcelle 8 en exploitation groupée.

Les quatre garants nommés par la commune sont :

- . Mr PARVE Emmanuel
- . Mr HAITE Arnaud
- . Mr VINOT Thierry
- . Mr BONTEMPS Joël

4°) Fonds d'amorçage :

Mr Le Maire informe le conseil qu'un avis de paiement pour le fonds d'amorçage nous est parvenu d'un montant de 1770 Euros (acompte pour 59 enfants : 90 € par enfant) ; une décision sera prise lors du prochain conseil.

5°) Association des Maires :

L'association des maires met en place un réseau de correspondants locaux pour la sécurité routière. Mr Le Maire expose le contenu de la lettre pour expliquer la démarche à suivre. Après concertation, Melle Jasmine ULRICH accepte d'être la correspondante de sécurité routière.

6°) Subventions 2015 :

Mr Le Maire lit aux membres du conseil le courrier du 23 octobre 2014 reçu de l'association des maires des Vosges pour une enquête sur les besoins en matière de subventions DETR.

Après concertation, il est prévu que cette dotation sera affectée pour les logements du presbytère.

7°) Présentation du dossier d'étude pour l'assainissement ainsi que le schéma directeur d'assainissement :

Mr Thierry VINOT, Président du Syndicat des Eaux nous expose les faits. La décision a été prise par le conseil municipal de 2006 pour dire que la totalité du village reste en assainissement individuel.

8°) Société Harmonie Corps Santé :

Mr Le Maire fait part au conseil d'une demande de mise à disposition de la salle polyvalente formulée par le fitness de Moyemont (Harmonie Corps Santé). Après concertation, cette demande fera l'objet d'un ordre du jour lors du prochain conseil.

9°) Remboursement de frais à Mr Thierry VINOT (cérémonie du 8 mai 2014) :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement de 19.20 Euros à Mr Thierry VINOT qui a fait l'objet d'achats pour la célébration de la cérémonie du 8 mai. Le remboursement sera effectué par mandat administratif par la Trésorerie de Rambervillers.

10°) Schéma départemental de lecture publique (bibliothèque) :

La médiathèque départementale, service du conseil général a fait parvenir à la commune, une convention de partenariat pour la période 2014-2018. Après concertation, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent l'accord à Mr Le Maire de signer cette convention de partenariat.

11°) M.F.R. de SAINT DIE DES VOSGES :

Par courrier du 15 octobre 2014, la M.F.R. (Maison familiale rurale) nous a demandé l'attribution d'une subvention pour Gérard DENOVAN. Après concertation, le conseil municipal, refuse à l'unanimité cette demande de subvention.

12°) SMIC 88 :

Demandes d'adhésion pour les communes suivantes :

- HERGUGNEY ; d'ENTRE DEUX EAUX ; d' ELOYES ; et de CHERMISEY
- La communauté de communes de VITTEL ; CONTREXEVILLE, ainsi que le syndicat intercommunal d'assainissement de la BRESSE CORNIMONT.

Le conseil accepte à l'unanimité ces adhésions.

13°) SDANC :

Demandes d'adhésion pour les communes suivantes :

- ROCOURT ; VILLONCOURT ; PLOMBIERES LES BAINS et MONCEL SUR VAIR

Demande de retrait :

- MONTHUREUX LE SEC

Le conseil accepte à l'unanimité ces adhésions et ce retrait

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Joël BLARY

